

Belgium-Brussels: Paper sanitary

OJ S 243/2015 16/12/2015

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: CF_MCF_SG_direction du support logistique

Postal address: Boulevard Leopold II 44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

Contact person: D'Haeyer Vanessa

For the attention of: Otten Nadine, directrice f.f.

E-mail: vanessa.dhaeyer@cfwb.be

Telephone: +32 24133278

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=408304

Additional information can be obtained from:

Official name: Ministère de la Communauté française — direction du support logistique

Postal address: Boulevard Léopold II 44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

Contact person: DSL — service d'appui

For the attention of: Vanessa d'Haeyer

E-mail: vanessa.dhaeyer@cfwb.be

Telephone: +32 24132183

Internet address: www.cfwb.be

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Ministère de la Communauté française — direction du support logistique

Postal address: Boulevard Léopold II 44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

Contact person: DSL — service d'appui

For the attention of: Vanessa d'Haeyer

E-mail: vanessa.dhaeyer@cfwb.be

Telephone: +32 24132183

Internet address: www.cfwb.be

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Ministère de la Communauté française — direction du support logistique

Postal address: Boulevard Léopold II 44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium
Contact person: DSL — service d'appui
For the attention of: Vanessa d'Haeyer
E-mail: vanessa.dhaeyer@cfwb.be
Telephone: +32 24132183
Internet address: www.cfwb.be

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché de fournitures portant sur l'acquisition et l'installation de fournitures sanitaires et de consommables pour les Implantations administratives et les Cabinets ministériels de la Communauté française.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Bruxelles et Région wallonne.

NUTS code BE Belgique / België

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché est divisé en cinq postes qui seront attribués à un seul et unique adjudicataire :- poste 1: placement de distributeurs de papier hygiénique et fourniture des consommables,- poste 2: placement de distributeurs de papier essuie-mains et fourniture des consommables,- poste 3: placement de distributeurs de savon et fourniture des consommables,- poste 4: fourniture de petits tapis de sol (85 x 150) cm, et- poste 5: fourniture de grands tapis de sol (115 x 240) cm.

II.1.6. CPV code(s)

33770000 Paper sanitary, 39831700 Automatic soap dispensers, 33711900 Soap, 39530000 Carpets, mats and rugs

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le montant du cautionnement est fixé à 5 % du montant initial sur 48 mois du marché HTVA. Le montant de chacun des cautionnements est calculé sur base des règles fixées à l'article 25, § 2 de l'arrêté royal du 14.1.2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics. Les cautionnements seront constitués auprès de la caisse des dépôts et consignation ou de tout autre organisme remplissant les conditions une fonction similaire, conformément aux dispositions reprises à l'article 27, § 1er de l'arrêté royal du 14.1.2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: En application de l'article 61, § 1er de l'arrêté royal du 15.7.2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, doit être exclu du marché : le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour : participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du code pénal; corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du Code pénal ; fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002 ; blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Les soumissionnaires sont donc invités à joindre à leur offre un extrait de casier judiciaire attestant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une ou de plusieurs des condamnations susmentionnées. Par ailleurs, par le seul fait de déposer une offre, le

soumissionnaire atteste ne pas se trouver dans l'une des situations d'exclusion décrites à l'article 61, § 2 de l'arrêté royal du 15.7.2011. Le soumissionnaire atteste donc :- être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale. Pour être en règle, le soumissionnaire doit avoir transmis à l'Office national de Sécurité sociale toutes les déclarations requises jusqu'et y compris celles relatives à l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres ET n'a pas, pour ces déclarations, une dette en cotisations supérieure à 3.000 euros, ou a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement. Toutefois, même si la dette en cotisations est supérieure à 3.000 euros, le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision d'attribuer le marché, qu'il possède, à la fin l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi du 15 juin 2006 ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi précitée, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3.000 euros près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations ; - être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi. Est en règle, le soumissionnaire qui n'a pas, pour ces obligations, une dette supérieure à 3.000 euros, à moins à moins qu'il n'ait obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement. Toutefois, même si la dette fiscale est supérieure à 3.000 euros, le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision de sélection ou d'attribution du marché, selon le cas, qu'il possède, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi du 15.6.2006, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3 000 EUR près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de ses dettes fiscales.- ne pas être en état ou en cours de procédure de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; - ne pas avoir fait aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; - ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ; - ne pas s'être rendu gravement coupable de fausses déclarations dans le cadre de la présente procédure. Conformément au prescrit de l'article 60, §1er de l'arrêté royal du 15.7.2011, le pouvoir adjudicateur s'enquiert, via l'utilisation de l'application Digiflow, de la situation du soumissionnaire afin de vérifier s'il est en règle par rapport aux obligations relatives au paiement, d'une part, de ses cotisations de sécurité sociale et, d'autre part, des ses impôts et taxes selon la législation belge et de vérifier s'il n'a pas fait aveu, est en cours ou en état de faillite ou procédure analogue. Les soumissionnaires étrangers sont tenus de joindre à leur offre les certificats délivrés par l'autorité compétente du pays concerné selon lequel :- le soumissionnaire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi,- le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite ou situations similaires.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le chiffre d'affaires relatif à la fourniture d'appareils et de consommables identiques à ceux décrits dans les clauses techniques réalisé par le soumissionnaire au cours des trois derniers exercices (2012, 2013 et 2014).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

La liste des principales livraisons (pour au minimum les mêmes quantités d'appareils et de consommables par destinataire) exécutées par l'entreprise au cours des trois dernières années (2012, 2013 et 2014), indiquant, par année, la quantité fournie et leurs destinataires publics ou privés.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Économique. Weighting 50
2. Délais d'exécution. Weighting 30
3. Entretien et garantie. Weighting 20

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

SG/DSL/SA/AOOE/Equipements sanitaires/04-2015

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 4.2.2016 - 16:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

5.2.2016 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6.

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Other:

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 5.2.2016 - 10:00

Place:

La séance d'ouverture des offres se tiendra le vendredi 5.2.2016 à 10 heures au Ministère de la Communauté française — salle 2 B 089 «Tapta», Boulevard Léopold II, 44, à 1080 Bruxelles.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Internet address: www.raadvst-consetat.be

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: CF_MCF_SG_direction du support logistique

Postal address: Boulevard Léopold II 44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

E-mail: vanessa.dhaeyer@cfwb.be

Telephone: +32 24133278

Internet address: www.cfwb.be

VI.5. Date of dispatch of this notice

11.12.2015